

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SARRALBE

PROCES VERBAL

de la séance du 24 mars 2025 à 18 Heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente minutes s'est réuni en Mairie de Sarralbe, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente.

Etaient présents :

M. Jean-Marie ALLES.

Mmes Sophia MATTA, Pénélope HEYMES, Michèle MULLER, Marie-Pierre MOURER, Geneviève GANGLOFF, Véronique NEMSGUERS, Annette DUQUESNE.

Etaient excusés :

MM. Pierre-Jean DIDOT, Sylvain MULLER, Jean-Louis BLONDY.

Mmes Zeynep UCMAK, Marie-Antoinette TRIMBORN.

Etait non excusé :

/

Effectif légal du conseil d'administration : 13 membres

Nombre de membres présents à la séance du 24 mars 2025 : 8 membres

Quorum (article L2121-17 du CGCT) : 7 membres

Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée, vérifie que tous les membres du conseil d'administration sont présents et propose de confier la tâche de secrétariat de séance à Mme Marie-Pierre MOURER qui est désignée à l'unanimité par le conseil d'administration.

Elle demande s'il y a des questions, des observations concernant la rédaction du procès-verbal du 25 février 2025.

Pas de commentaire n'étant formulé, le compte-rendu du 25 février 2025 est adopté. Madame la Vice-Présidente passe à l'ordre du jour de la séance.

Point n° 01 – Présentation du budget primitif 2025.

Madame Christel DRUAR, secrétaire, soumet au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement le budget primitif de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
après avoir pris connaissance des propositions,
après en avoir délibéré
à l'unanimité des voix,

MS

Jp1

- **ADOPTÉ** le budget primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

☞ en section de fonctionnement à 135 000,- €.

☞ en section d'investissement à 25 000,- €.

Avenant à la convention de partenariat avec Siel Bleu.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,
et entendu l'avis des membres,
à l'unanimité des voix,

- autorise Monsieur le Président ou sa Vice-Présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association Siel Bleu ;
- prendre en charge les frais d'adhésion et les heures de cours et de manière générale les frais concernant cette activité ;
- prend acte que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2025.

Point n° 02 – Information sur certaines demandes d'aide sociale.

Le Département de la Moselle nous informe d'une demande d'Aide Sociale pour la prise en charge des frais d'aide-ménagère à domicile.

Point n° 03 – Divers et Communications.

Du 26.02.2025 au 24.03.2025, il a été remis 3 bons de 50,- € du magasin NORMA.

La séance est levée à 19 Heures 15

La Vice-Présidente
Sophia MATTA,



La secrétaire de séance
Marie-Pierre MOURER,

